



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 9 juin 2026 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 793 120 chemin de la Martine, Zone H-25

Nature et effet :

- Permettre la mise en place d'un bâtiment accessoire à l'habitation sur un terrain n'étant pas occupé par un bâtiment principal alors que l'article 7.2.2 du règlement de zonage #603 stipule que, sauf pour les usages agricoles, sylvicoles, publics ou récréatifs, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté sur un terrain vacant, non occupé par un bâtiment principal

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 25^{ème} jour de mai 2026

Stéphane Simard, CPA, DMA

Directeur général et greffier-trésorier